

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

ECW/AFC/XVIII/1

Original: English

**DIX-HUITIEME REUNION DU COMITE
DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

Abuja, 23 – 28 novembre 2015

PROJET DE RAPPORT

Commission de la CEDEAO
Abuja, Novembre 2015

I. INTRODUCTION

1. la dix-huitième réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) s'est tenue du 23 au 28 novembre 2015 à la Commission de la CEDEAO à Abuja en République Fédérale du Nigeria.

2. Etaient représentés les Etats membres suivants:

- La République du Bénin;
- Le Burkina Faso;
- La République de Cabo Verde
- La République de Côte d'Ivoire;
- La République de Gambie;
- La République du Ghana;
- La République de Guinée ;
- La République de Guinée Bissau;
- La République du Libéria;
- La République du Mali;
- La République du Niger;
- La République Fédérale du Nigeria;
- La République du Sénégal;
- La République de Sierra Léone
- La République Togolaise.

3. Les institutions et les Agences spécialisées suivantes de la CEDEAO étaient également représentées:

- La Commission de la CEDEAO;
- Le Parlement de la CEDEAO;
- La Cour de justice de la Communauté;
- La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)
- L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS),
- Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment de l'argent en Afrique de l'ouest (GIABA);
- Le Bureau du Contrôleur Financier

4. La liste des participants figure en annexe au présent rapport.

II. SEANCE D'OUVERTURE

5. Dans son allocution d'ouverture, M. Jean Antoine DIOUF, Directeur de l'Intégration régionale au Ministère de l'Intégration Africaine, du NEPAD et de la

Promotion de la Bonne Gouvernance de la République du Sénégal et Président du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) a souhaité la cordiale bienvenue à tous les participants à cette dix-huitième (18^{ème}) réunion du Comité.

6. Il a exprimé sa gratitude aux Autorités et au peuple de la République Fédérale du Nigeria pour leur chaleureuse hospitalité.

7. Se fondant sur le mandat du CAF, il a indiqué que les travaux de la présente session de fin d'année ont pour principal objectif de soumettre aux instances supérieures un budget équilibré et cohérent, un budget qui, par rapport aux ressources financières disponibles, répond aux orientations et aux objectifs stratégiques de la Communauté.

8. Il a souligné que la réalisation de cet objectif ne sera pas une tâche aisée cette année en raison notamment du contexte actuel marqué par une croissance exponentielle des besoins urgents et par de sérieux dysfonctionnements dans la mise en œuvre du mécanisme du Prélèvement Communautaire ; principale source de financement du budget de la CEDEAO.

9. Face à cette situation de raréfaction des ressources, il a invité les membres du CAF à être une force de propositions pour le fonctionnement efficace de la Communauté et ses Institutions. Il a encouragé celles-ci à poursuivre et à intensifier leurs efforts dans la priorisation et dans le contrôle des dépenses.

10. En conclusion, il a souhaité plein succès aux délibérations.

11. Dans son mot de bienvenue, le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Kadré Désiré Ouédraogo, a, au nom des institutions de la CEDEAO, exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République Fédérale du Nigeria pour avoir accepté d'organiser cette réunion. Il a indiqué que le moment est venu de rendre compte de la performance de la Communauté dans l'exécution des tâches qui lui ont été assignées au cours de cette année qui tire à sa fin, d'informer les acteurs des progrès accomplis et de présenter également des plans et programmes pour l'année qui s'annonce.

12. Rappelant, encore une fois, aux Etats membres leurs obligations (comme le versement du Prélèvement Communautaire) envers la Communauté, il a relevé, ainsi qu'il suit, les événements majeurs qui ont marqué l'année sous revue:

- L'introduction effective du Tarif Extérieur Commun;

- Le 40^{ème} anniversaire de la création de l'organisation;
- Le changement de président de notre organisation;
- La tenue des élections dans quatre (4) Etats membres ;
- La médiation/Gestion des crises en Guinée Bissau et au Burkina Faso;
- La réduction drastique de l'épidémie d'Ebola qui a affecté la région ;

13. Le Président a également informé les membres du CAF que cette année a été particulièrement difficile sur le plan financier pour la Communauté dans la mesure où elle a dû consentir des efforts spéciaux et des sacrifices pour faire face aux défis émergents avec des liquidités et un budget fortement en baisse.

14. S'agissant de la Réforme Institutionnelle, le Président a informé le CAF que les consultants ont soumis le rapport final de la 2^e phase pour laquelle le Management a fourni des réponses et fait rapport au Conseil des ministres en formulant des propositions concrètes.

Descrivant le CAF comme un des organes statutaires au centre du processus d'intégration et donc un de ses moteurs principaux, il a exhorté ses membres à examiner, comme à l'accoutumée, les points qui leur sont soumis avec la même sagesse et le même dévouement dont ils ont toujours faire preuve au cours de ces dernières années.

15. En ce qui concerne l'importance du Prélèvement Communautaire dans le financement des programmes et activités de la CEDEAO, le Président a exhorté tous les Etats membres à mettre systématiquement en œuvre le Protocole et les Mécanismes du Prélèvement Communautaire afin de doter la Communauté des fonds nécessaires lui permettant d'honorer ses obligations. A cet égard, il a indiqué avoir donné des instructions pour qu'une étude soit réalisée sur la problématique du financement du Prélèvement Communautaire et les différents mécanismes en vue d'harmoniser le taux du prélèvement tel qu'il a été décidé au cours de l'adoption du TEC de la CEDEAO.

16. S'agissant de la fin de mandat des Fonctionnaires Statutaires en février 2016, il a salué les réalisations enregistrées par la Communauté au cours de ces quatre dernières années et adressé, au nom de toute son équipe, ses remerciements au CAF pour la fructueuse coopération et la contribution qu'il n'a cessé de leur apporter, au cours de cette période, dans le cadre de l'accomplissement de leur mission.

17. En conclusion, il a réaffirmé que l'esprit du budget 2016 est à la poursuite des réformes et de l'agenda d'intégration. Il a ensuite souhaité un plein succès aux travaux de la réunion du CAF.

18. les textes intégraux des deux discours figurent en annexe au présent rapport

III. ELECTION DU BUREAU

19. Le bureau suivant a été élu:

- Président - République du Sénégal
- Rapporteurs - République de Guinée Bissau
- République du Libéria

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

20. L'ordre du jour suivant a été adopté après amendement:

a) Séance d'ouverture

- Mot d'ouverture du Président du Comité de l'Administration et des Finances
- Discours du Président de la Commission de la CEDEAO
- Election du Bureau
- Adoption du projet d'Ordre du jour et du Programme de travail

Points pour Décision

b) Présentation et Examen des tâches assignées aux institutions de la Communauté ;

c) Présentation et examen de l'état de mise en œuvre du Protocole sur le Prélèvement Communautaire

d) Présentation du Rapport de Suivi et Evaluation de 2015 à ce jour

e) Présentation et Examen du budget Consolidé 2016 des Institutions de la CEDEAO ;

f) Présentation et Examen du mémorandum sur la Régularisation, à titre exceptionnel, de la situation administrative des cadres contractuels ;

g) Présentation et examen du mémorandum relatif au projet de recommandation et de décision portant Distinction honorifique et Prix CEDEAO ;

- h) Présentation et examen du mémorandum relatif au projet de recommandation et de décision portant octroi du statut d'observateur à un Etat tiers ;
- i) Présentation et examen du mémorandum relatif à la demande de décaissement des Fonds de contrepartie de la CEDEAO pour la mise en œuvre des activités initiales du projet de Programme stratégique sur la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest ;
- j) Présentation et examen du mémorandum relatif à l'organisation des réunions de la CEDEAO dans les Etats membres ;
- k) Présentation et examen du mémorandum sur le programme de création de la Radio/Télévision de la CEDEAO
- l) Présentation et examen du mémorandum sur le budget spécial alloué aux élections prévues en 2016 au Niger, au Bénin, au Cabo-Verde, en Gambie et au Ghana ;
- m) Présentation et examen d'un projet de Règlement portant création d'un Mécanisme national de réponse et d'alerte précoce ;
- n) Présentation du Rapport Intérimaire 2015 du Contrôleur Financier ;

Points pour information

- o) Présentation d'un Document de Projet sur la Création d'un Institut Monétaire de la CEDEAO ;
- p) Présentation d'un Acte Additionnel portant amendement de l'Acte Additionnel A/SA/4/06/12 relatif au Pacte de Convergence Macroéconomique et de Stabilité entre les Etats membres de la CEDEAO ;
- q) Rapport d'état d'avancement du Projet Ecolink ;
- r) Divers ;
- s) Adoption du Rapport.
- t) Séance de clôture.

V. RESULTATS DES TRAVAUX

Point2: Examen de l'Etat de mise en oeuvre des tâches assignées aux institutions de la Communauté

21. La Commission a présenté un rapport sur l'état de mise en œuvre des tâches assignées aux institutions de la Communauté par le Comité de l'Administration et des

Finances lors de sa 17^e réunion tenue à Accra du 27 au 29 avril 2015. Ce rapport a porté sur les quatre domaines suivants :

- *Toutes les données douanières devront être jointes aux relevés bancaires relatifs aux comptes du Prélèvement Communautaires pour confirmer le paiement des 4,5% aux bureaux nationaux.*
- *Les rapports d'activité doivent être joints aux états budgétaires.*
- *Le CAF a recommandé l'envoi, sur une base semestrielle, d'au moins une mission technique sur le Prélèvement et, en cas de besoin, d'une mission de haut niveau par an. Ces missions devront être planifiées à l'avance et notifiées aux Etats membres au moins 45 jours à l'avance afin de leur permettre de prendre les dispositions nécessaires.*
- *La Commission devra proposer un plan de paiement avec pour objectif d'apurer les arriérés dus au titre du Prélèvement Communautaire. La Commission devra à partir de ce plan, procéder au règlement des arriérés par tranches successives.*

22. Au cours des délibérations, le CAF s'est préoccupé des insuffisances dans l'application intégrale des dispositions des articles 9 et 11 du règlement financier et a alors recommandé à la Commission de toujours veiller à l'élaboration d'un rapport et d'un programme d'activité qui viendraient en appui au projet de budget.

Point 3: Etat de la mise en œuvre du Protocole sur le Prélèvement communautaire

23. La Commission de la CEDEAO a présenté son mémorandum sur l'état de la mise en œuvre du Protocole sur le Prélèvement communautaire. Dans sa présentation, la Commission a rappelé les dispositions des articles 17 & 18 du Protocole sur le Prélèvement communautaire qui a chargé la Commission de la CEDEAO de soumettre un rapport annuel au Conseil des Ministres par l'intermédiaire du Comité de l'Administration et des Finances, sur l'état de la mise en œuvre dudit Protocole par les Etats membres et de proposer les amendements jugés nécessaires.

24. La Commission a évoqué les Recommandations et Décisions émanant de la 16^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF), qui s'est tenue du 1^{er} au 7 décembre 2014 à Abuja, de la 73^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue du 9 au 11 décembre 2014 à Abuja, de la 17^{ème} Réunion du Comité

de l'Administration et des Finances (CAF) tenue du 27 au 29 avril 2015 à Accra, et de la 74^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue du 15 au 17 mai 2015 à Accra, Ghana. Suite à ces recommandations et décisions, le Conseil des ministres a donné des instructions pour qu'une Mission de haut niveau soit envoyée dans certains Etats membres afin d'y assurer la mise en œuvre du Prélèvement communautaire par ces Etats.

25. Les objectifs de cette Mission qui a concerné cinq Etats membres, visaient à :

- Déterminer les difficultés rencontrées par ces Etats membres dans la mise en œuvre intégrale du Protocole sur le Prélèvement communautaire.
- Etablir le niveau actuel du produit du prélèvement Communautaire, des arriérés dus au titre du Prélèvement communautaire, des contributions et des prêts, le cas échéant.
- Signer un Protocole d'accord avec ces Etats membres sur les échéanciers de remboursement pour le règlement de tous les arriérés/prêts.
- Solliciter l'avis des Etats membres sur les difficultés rencontrées dans l'application du Prélèvement communautaire à certains produits.

26. La Commission a indiqué que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Protocole sur le Prélèvement communautaire ont engendré un manque de ressources financières et, par voie de conséquence, un ralentissement des activités de la Communauté.

27. La Commission continue de faire face aux défis suivants dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Protocole sur le Prélèvement communautaire par les Etats membres :

- Certains Etats membres recouvrent le Prélèvement communautaire et versent les produits de ce prélèvement au niveau du Trésor public sans le reverser dans les comptes de la CEDEAO, comme prescrit par le Protocole ;
- Certains Etats membres opèrent des comptes parallèles dans lesquels ils versent le produit du Prélèvement et n'effectuent que des versements partiels, irréguliers ou nuls dans le compte de la Communauté ;
- Certains Etats membres bloquent le compte bancaire et en refusent l'accès à la CEDEAO, tout en ne faisant que des versements partiels ;

- Certains Etats membres centralisent les produits du Prélèvement communautaire au siège de la Douane et ne font que des versements périodiques dans le compte de la CEDEAO ;
- Certains Etats membres n'appliquent pas le Prélèvement communautaire sur les produits pétroliers ;
- Certains Etats membres n'envoient pas de relevé sur les droits de douane, sur une base mensuelle, à la Commission ;
- Certains Etats membres ne fournissent pas la base de données devant nous permettre d'évaluer l'application de la base imposable.
- Certains Etats membres fournissent des données de collectes comme données de liquidations.
- Certains Etats membres rencontrent des difficultés dans l'externalisation des produits du Prélèvement.

28. A cet égard et dans le but de surmonter les difficultés évoquées plus haut, la Commission a fait les recommandations suivantes :

- a) ***Tous les Etats membres doivent s'efforcer de mettre en œuvre rigoureusement les dispositions du Protocole sur le Prélèvement communautaire de la CEDEAO afin de ne pas s'exposer aux sanctions stipulées dans ledit Protocole ;***
- b) ***Des évaluations techniques du Protocole sur le Prélèvement communautaire de la CEDEAO doivent être effectuées, compte tenu des défis auxquels sont confrontés les Etats membres dans l'application du Prélèvement à certains produits.***

29. Au cours des débats, le CAF a félicité la Commission pour les actions entreprises en direction des Etats membres pour l'application effective du protocole. Il a aussi exprimé sa reconnaissance aux Etats membres pour les efforts engagés en vue de se conformer audit protocole et notamment au reversement, à la Communauté, des produits du prélèvement communautaire.

30. Après délibérations, le CAF pris note des recommandations formulées dans le Mémoire et a décidé ce qui suit :

- La Commission doit être davantage active dans la collecte des produits du PC et s'inspirer de l'expérience de l'UEMOA
- La Commission doit soumettre à la Côte d'Ivoire un projet de protocole d'apurement des arriérés d'ici à la fin du mois de novembre 2015
- La Commission doit soumettre au tout prochain Conseil des Ministres un Mémorandum sur l'impact et les conséquences de la faible mobilisation des ressources du PC sur le programme de travail de la Communauté
- La Commission doit procéder à la relecture du protocole et lui rendre compte au cours de sa prochaine session budgétaire de la fin de l'année 2016.

Point 4: Rapport Suivi et Evaluation 2015

31. Dans sa présentation du Rapport de Suivi et d'Evaluation de la Performance de la Communauté, la Commission a rappelé la directive donnée par le Conseil, lors de sa 73^e session ordinaire tenue à Abuja en décembre 2014 ; directive aux termes de laquelle la Commission a été chargée de soumettre, tous les ans au CAF, un Rapport de Performance de la Communauté pour lui permettre de prendre une décision sur la provision budgétaire de l'année suivante.

32. Il ressort de ce rapport que la Communauté a réalisé globalement un taux d'exécution des programmes de 54% et un taux de mise en œuvre financière de 44,2% au cours de la période allant de janvier à septembre 2015. En ce qui concerne les performances trimestrielles, les institutions et les agences spécialisées ont réalisé des taux d'exécution de 28,11% et de 29,5% respectivement au cours des premier et deuxième trimestres. Au troisième trimestre, le taux d'exécution a baissé à 18,33%. De même, le taux d'exécution financière a baissé au premier trimestre en passant de 23,12% à 13,38% au deuxième trimestre, puis il est remonté à 34,86% dans le troisième trimestre de 2015.

33. Le rapport a également fait état des défis majeurs auxquels ont été confrontées les institutions/directions et agences spécialisées au cours de la période considérée, à savoir le manque de fonds, les contraintes liées au personnel et le manque de capacités dans la planification et l'exécution des programmes ainsi que le manque de bureaux et d'équipements adéquats qui ont considérablement sapé les efforts visant à créer, pour le personnel, un environnement de travail convenable.

34. En conclusion, le rapport a formulé les recommandations suivantes:

- La Communauté doit régler les problèmes évoqués, notamment les problèmes financiers ;

- Elle doit mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport sur la réforme institutionnelle et l'initiative SAP ;
- Les Etats doivent se conformer aux dispositions du Protocole sur le Prélèvement Communautaire pour permettre au processus d'intégration de parvenir aux résultats escomptés et d'avoir l'impact souhaité ;

35. Après débats, le CAF a pris note de la présentation et a recommandé à la Commission de procéder à l'amélioration des différents canevas de présentation des rapports de suivi et d'évaluation proposés.

36. Le Comité a également appelé la Commission à procéder au renforcement de ses capacités en matière de planification.

Point 5 : Projet de Budget consolidé 2016 des Institutions de la CEDEAO

a) Présentation de la Note explicative du projet de Budget 2016

37. La confection du budget consolidé 2016 des institutions de la Communauté s'est fondée sur le plan stratégique régional qui lui-même s'est inspiré de la Vision 2020 de la CEDEAO. Pour consolider les divers acquis de la Communauté et tenir adéquatement compte des Décisions et Directives de la Conférence, les propositions faites dans le cadre du projet de budget 2016 se situent dans la droite ligne des centres d'intérêts définis par la Conférence et tiennent compte des priorités stratégiques de la région auxquelles ont adhéré toutes les institutions.

38. Le projet de budget consolidé des institutions de la Communauté pour l'exercice 2016 comprend les dépenses prévues pour le financement des programmes des Institutions de la Communauté, les obligations statutaires, les programmes spéciaux et les interventions dans les Etats membres, ainsi que les activités liées à la paix et à la sécurité. Les prévisions de recettes sont, au regard de la performance enregistrée au 30 septembre 2015, basées sur les produits attendus du prélèvement communautaire, les arriérés au titre du prélèvement communautaire, les arriérés de contributions, les autres recettes et les fonds extérieurs.

39. Le projet de budget consolidé des institutions de la Communauté pour l'exercice 2016 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de 224 577 506,11 UC. Ce qui représente une baisse de 4,71% (11 112 183,14 UC) par rapport aux recettes et dépenses du Budget consolidé des institutions de la Communauté approuvé pour 2015. Le Tableau ci-dessous présente en résumé les diverses composantes du budget :

Recettes

DESCRIPTION	MONTANT
Prélèvement communautaire	142 855 203,73
Réserves	0,00
Arriérés du produit du prélèvement communautaire	50 707 379,92
Arriérés de contribution	2 376 748,46
Autres recettes	162 695,00
Financements extérieurs	28 475 479,00
TOTAL	224 577 506,11

Dépenses

DESCRIPTION		MONTANT
Institutions		183 733 164,70
	<i>Commission</i>	124 280 140,58
	<i>Parlement</i>	13 191 126,00
	<i>Cour de Justice</i>	12 161 675,70
	<i>OOAS</i>	24 320 043,00
	<i>GIABA</i>	9 780 179,42
Obligations statutaires		7 683 145,30
Programmes Spéciaux / Interventions dans les Etats membres		21 109 346,30
Paix & Sécurité		12 051 849,81
TOTAL		224 577 506,11

40. Au cours des débats, le Comité s'est profondément préoccupé du faible niveau d'exécution des programmes, de la faible mobilisation des ressources extérieures ainsi que du coût financier des institutions de la Communauté.

41. A l'issue des délibérations, le Comité a salué la qualité du rapport et formulé les recommandations suivantes:

- Réitère sa décision antérieure de la session de décembre 2014 sur la mise en place effective du Comité de cinq membres pour réfléchir sur les sources de financement innovants de la Communauté.
- Demande au Contrôleur financier d'inclure dans son rapport le niveau d'exécution du code de passation de marché.
- Invite toutes les Institutions de la Communauté à veiller à l'implication effective des parties prenantes appropriées dans tout processus de négociation des conventions de financement.

i Examen du projet de Budget 2016 du GIABA

42. Le GIABA a présenté un projet de budget 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 780 179,42 UC, ce qui représente une baisse de 963 413 58 UC, soit 8,97% par rapport à son budget 2015.

43. Le Comité a examiné et approuvé le projet de budget du GIABA tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 1 : PROJET DE BUDGET 2016 DU GIABA

DESCRIPTION	PROPOSITION DU GIABA	RECOMMANDATION DU CAF	Variation	
	UC	UC	Montant	%
Chapitre I – Organes dirigeants	600 322,00	600 322,00	0,00	0,00%
Chapitre II – Dép. administratives	2 731 167,00	2 731 167,00	0,00	0,00%
Chapitre III – Programmes	6 303 902,00	6 247 739,00	-56 163,00	-0,89%
Chapitre IV – Imprévus	144 789,00	144 789,00	0,00	0,00%
TOTAL	9 780 180,00	9 724 017,00	-56 163,00	-0,57%

44. Le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2016 du GIABA, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 724 017 UC, ce qui représente une baisse de 1 019 576 UC soit 9,5% par rapport au budget approuvé pour 2015.

45. Les sources de financement de ce budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	5 960 349,00	61,30%
Réserves	0,00	0,00%
Arriérés au titre du produit du prélèvement communautaire	2 535 369,00	26,07%
Arriérés de contribution	118 837,00	1,22%
Autres recettes	0,00	0,00%
Financements extérieurs	1 109 462,00	11,41%
TOTAL	9 724 017,00	100,00%

ii Examen du projet de Budget de l'OOAS pour l'exercice 2016

46. L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a présenté un projet de budget pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 24 320 043 UC, soit une augmentation de 12,14% ou de 2 633 496 UC par rapport au budget approuvé en 2015.

47. Après examen de ce budget, le Comité a approuvé le montant des dépenses comme suit :

TABLEAU 2 : PROJET DE BUDGET 2016 DE L'OOAS

DESCRIPTION	PROPOSITION DE L'OOAS	RECOMMANDATION DU CAF	Variation	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	654 478	654 478	0,00	0,00%
Chapitre II – Dépenses administratives	4 649 828	4 649 828	0,00	0,00%
Chapitre III – Programmes	18 634 476	18 634 476	0,00	0,00%
Chapitre IV – Imprévus	381 261	381 261	0,00	0,00%
TOTAL	24 320 043	24 320 043	0,00	0,00%

48. Après délibérations, le CAF a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2016 de l'OOAS, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 24 320 043 UC, soit une augmentation de 12,14% ou de 2 633 496 UC par rapport à son budget approuvé en 2015. Cette hausse est due à d'une augmentation de 103,39% du financement extérieur. Les sources de financement du budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	9.770.140,88	40,17%
Réserves	0,00	0,00%
Arriérés au titre du produit du prélèvement communautaire	5.577.811,79	22,94%
Arriérés de contribution	261.442,33	1,08%
Autres recettes	22.307	0,09%
Financement extérieur	8.688.341	35,73%
TOTAL	24.320.043	100%

49. Le Comité a également recommandé à l'OOAS de soumettre au Conseil des Ministres un Mémo proposant le financement, à partir de ressources extérieures, de la mise en place du Centre Régional de Surveillance et Contrôle des Maladies de la CEDEAO au titre de l'année 2016.

iii. **Examen du projet de budget du Parlement de la CEDEAO pour l'exercice 2016**

50. Le Parlement de la CEDEAO a présenté au Comité de l'Administration et des Finances son projet de budget pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 13 191 126 UC, soit une réduction de 9,20% ou de 1 337 065,01 UC par rapport au budget approuvé en 2015.

51. Après examen du projet de budget, le Comité de l'Administration et des Finances a approuvé le budget 2016 du Parlement de la CEDEAO qui se présente comme suit :

TABLEAU 3 : PROJET DE BUDGET 2016 DU PARLEMENT DE LA CEDEAO

DESCRIPTION	PROPOSITION DU PARLEMENT	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	3.607.200	3.607.200	0,00	0,00%
Chapitre II – Dépenses administratives	8.674.896	8.674.896	0,00	0,00%
Chapitre III – Programmes	894.030	894.030	0,00	0,00%
Chapitre IV – Imprévus	15.000	15.000	0,00	0,00%
TOTAL	13.191.126	13.191.126	0,00	0,00%

52. Suite aux discussions, le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2016 du Parlement de la CEDEAO, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 13 191 126 UC. Ce montant représente une baisse de 1 337 065UC, soit un taux de 9,20% par rapport à son budget 2015.

53. Les sources de financement du présent budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	9.463.987,01	71,75%
Réserves	0,00	0,00%
Arriérés au titre du produit du prélèvement communautaire	3.549.516,60	26,90%
Arriérés de contribution	166.372,39	1,26%
Autres recettes	11.250	0,09%
Financement extérieur	0,00	0,00%
TOTAL	13.191.126	100%

54. Le Comité a, par ailleurs, pris note du fait que le budget 2016 du Parlement a été préparé dans un contexte particulier marqué par l'absence de législature. Par conséquent, le CAF a convenu de recommander au Conseil des Ministres la suspension de l'exécution de ce budget, à l'exception des dépenses de fonctionnement et du personnel, jusqu'à l'installation effective de la 4ème législature.

iv Examen du projet de budget 2016 de la Cour de Justice de la Communauté

55. La Cour de Justice de la Communauté a présenté un projet de budget 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 12 161 675,70 UC, soit une réduction de 1 351 297,30 UC, ou un taux de 10% par rapport à son budget approuvé pour l'exercice 2015.

56. Après examen, le Comité de l'Administration et des Finances a approuvé le projet de budget 2016 de la Cour de Justice de la Communauté, qui se présente comme suit :

TABLEAU 4 : PROJET DE BUDGET 2016 DE LA COUR DE JUSTICE

DESCRIPTION	PROPOSITION DE LA COUR	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Chapitre I – Organes dirigeants	171.177	171.177	0,00	0,00%
Chapitre II – Dépenses administratives	11.669.988,70	11.669.988,70	0,00	0,00%
Chapitre III – Programmes	310.000	310.000	0,00	0,00%
Chapitre IV – Imprévus	10510	10.510	0,00	0,00%
TOTAL	12.161.675,70	12.161.675,70	0,00	0,00%

57. Le Comité de l'Administration et des Finances a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver le budget 2016 de la Cour de Justice, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 12 161 675,70 UC, soit une réduction de 10% ou de 1 337 065,01 UC par rapport à son budget approuvé en 2015.

58. Les sources de financement de ce budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	8.420.786,72	69,24%
Réserves	0,00	0,00%
Arriérés au titre du produit du prélèvement communautaire	3549.516,59	29,19%
Arriérés de contribution	166.372,39	1,37%
Autres recettes	25.000	0,21%
Financement extérieur	0,00	0,00%
TOTAL	12.161.675,70	100%

59. Le Comité a, en outre, invité la Cour de Justice à focaliser davantage son action sur les activités qui lui permettront de se rapprocher des justiciables.

v. Examen du projet de Budget 2016 de la Commission

60. Le projet de la Budget 2016 de la Commission et de ses agences, services et bureaux, est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de UC 124 280 140,58, soit une baisse de 9,60% ou de UC 13,202,754.42 par rapport à son budget approuvé en 2015.

61. Après délibérations, le CAF a demandé la suppression de provisions budgétaires d'un montant total de UC 405,000 alloués aux représentations spéciales en Gambie, de la Sierra Leone et du Niger (UC 135,000 chacun). Cette décision a été prise en raison de la directive du Conseil au terme de laquelle aucune représentation permanente ne devrait être ouverte avant l'évaluation de celles déjà en place. En outre, le Comité a demandé la déduction d'un montant \$1 500 (UC 1 063) du projet de budget de la direction des relations extérieures et d'un montant de UC 2,191,788.60 de celui de Département de l'Administration générale et des Conférences.

62. Le Comité a noté qu'un montant total de UC 2,654,014.02 a été déduit des projets de budgets du GIABA et de la Commission, ainsi qu'il suit :

TABLE X: DEDUCTIONS BUDGETAIRES

INSTITUTION/DIRECTION	DEDUCTION (UC)
GIABA	
Programmes	-56,162.42
COMMISSION	
Relations extérieures	-1,063.00
Bureau du Représentant spécial - Gambie	-135,000.00
Bureau du Représentant spécial - Sierra Leone	-135,000.00
Bureau du Représentant spécial - Niger	-135,000.00
Dépt. Administration générale & Conférence	-2,191,788.60
TOTAL	-2,654,014.02

63. Le Comité a par la suite recommandé la répartition de ces déductions, ainsi qu'il suit :

TABLE X : DISTRIBUTION DES DEDUCTIONS

INSTITUTION/DIRECTION	PROGRAMME	ADDITION (UD)
COMMISSION		
Politiques Macro-Economiques	Table ronde des donateurs PDC	311,900.00
Agric., Environ. & Res. en Eau	Financement contrepartie Changement climatique	360,000.00
Agric., Environ. & Res. en Eau	Fonds régional de l'Agriculture	1,000,000.00
Commerce, Douanes, Libre circulation & Tourisme	Foire commerciale de la CEDEAO	300,000.00
Affaires Sociales & Genre	Programme de fistule obstétrique	300,000.00
Affaires Sociales & Genre	Programme des volontaires de la CEDEAO	327,114.02
Bureau du Président	Rep. permanent - Burkina Faso	15,000.00
Bureau du Président	Rep. permanent - Togo	15,000.00
Bureau du Président	Rep. permanent - New York	25,000.00
TOTAL		2,654,014.02

64. Après répartition de ces déductions, le CAF a recommandé au Conseil des Ministres le projet de budget 2016 de la Commission, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de UC 124,336,303.00, qui représente une baisse de 9.56%, ou de UC 13,146,592.00, par rapport au budget approuvé en 2015.

TABLEAU 5 : PROJET DE BUDGET 2016 DE LA COMMISSION

65. Les sources de financement de ce budget sont les suivantes :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
Prélèvement communautaire	68,930,579.00	55.44%
Réserves	0.00	0.00%
Arriérés au titre du produit du prélèvement communautaire	34,988,092.00	28.14%
Arriérés de contribution	1,639,956.00	1.32%
Autres recettes	100,000.00	0.08%
Financement extérieur	18,677,676.00	15.02%
TOTAL	124,336,303.00	100.00%

66. Le projet de budget général de la Commission recommandé par le CAF pour approbation du Conseil se présente dans les détails comme suit :

INSTITUTION/BUREAU/AGENCE	MONTANT
Siège de la Commission	102,485,929.00
Centre de Développement du Genre	2,418,580.00
Centre de Développement de la Jeunesse & des Sports	2,042,354.00
Centre de Coordination des Ressources en Eau	1,669,587.00
CEREEC	8,622,671.00
ARREC	1,668,692.00
Bureau de Liaison (UE) - Bruxelles	370,137.00
Bureau de Liaison (N U) - New York	250,000.00
Bureau de Liaison (UA) - Addis Abéba	112,500.00
Représentant Spécial - Côte d'Ivoire	405,000.00
Représentant Spécial - Guinée	322,357.00
Représentant Spécial - Guinée Bissau	360,000.00
Représentant Spécial - Mali	315,000.00
Représentant Spécial - Liberia	180,000.00
Représentant Permanent - Burkina Faso	150,000.00
Représentant Permanent - Togo	150,000.00
Bureau du Contrôleur financier	1,353,735.00
Bureau du Chef de l'Audit interne	1,459,761.00
TOTAL	124,336,303.00

67. Le CAF a également formulé les recommandations suivantes:

- La Commission de veiller au versement régulier des appuis financiers statutairement alloués aux cellules nationales.
- L'Institut de l'Afrique de l'Ouest (IAO) doit s'engager à faire chaque année au moins une publication d'intérêt sur l'intégration régionale
- La Commission doit mettre en place des mécanismes appropriés pour encadrer l'utilisation des ressources financières allouées à l'IAO.
- La Commission doit mettre à la disposition du CAF, à chacune de ses sessions, une note sur la situation du personnel dans laquelle la composition du staff est détaillée par département ainsi que les besoins existants en personnel.
- La Commission doit mettre en place un mécanisme de réponse et de règlement rapide des différends nés des entraves à la libre circulation des biens et des personnes.
- La Commission doit procéder à une réévaluation du Schéma de Libération des Echanges.

- La Commission doit soumettre au CAF, à sa prochaine session, les documents Cadre de Planification Stratégique et de Suivi Evaluation.
- La Commission doit renforcer l'articulation entre les Représentations Permanentes, les Bureaux nationaux de la CEDEAO et la Commission.

68. Le budget total de la Communauté, que le CAF a recommandé au Conseil d'approuver, s'équilibre en dépenses prévisionnelles et en recettes au montant de UC 224,577,506.11. Les sources de financement de ces budgets et les montants alloués à chaque institution sont présentés dans les tableaux ci-après :

TABLEAU 6 : RECAPITULATIF DU PROJET DE BUDGET 2016 DES RECETTES DE LA COMMUNAUTE

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Prélèvement communautaire	142,855,203.73	142,855,203.73	0.00	0.00%
Réserves	0.00	0.00	0.00	0.00%
Arriérés au titre du Prélèvement communautaire	50,707,379.92	50,707,379.92	0.00	0.00%
Arriérés de contribution	2,376,748.46	2,376,748.46	0.00	0.00%
Autres recettes	162,695.00	162,695.00	0.00	0.00%
Financement extérieur	28,475,479.00	28,475,479.00	0.00	0.00%
TOTAL	224,577,506.11	224,577,506.11	0.00	0.00%

TABLEAU 7: RECAPITULATIF DU PROJET DE BUDGET 2016 DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE

	PROPOSITIONS DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Institutions de la Communauté	183,733,164.70	183,733,164.70	0.00	0.00%
Obligations Statutaires	7,683,145.30	7,683,145.30	0.00	0.00%
Programmes Spéciaux dans les Etats membres	21,109,346.31	21,109,346.31	0.00	0.00%
Paix & Sécurité	12,051,849.80	12,051,849.80	0.00	0.00%
TOTAL	224,577,506.11	224,577,506.11	0.00	0.00%

**TABLEAU 8: RECAPITULATIF DU PROJET DE BUDGET 2016 DES DEPENSES
DES INSTITUTIONS**

	PROPOSITIONS DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
COMMISSION DE LA CEDEAO	124,280,140.58	124,336,303.00	56,162.42	0.05%
PARLEMENT DE LA CEDEAO	13,191,126.00	13,191,126.00	0.00	0.00%
COUR DE JUSTICE DE LA COMMUNAUTE	12,161,675.70	12,161,675.70	0.00	0.00%
ORGANISATION OUEST AFRICAINNE DE LA SANTE (OOAS)	24,320,043.00	24,320,043.00	0.00	0.00%
GROUPE INTER- GOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST (GIABA)	9,780,179.42	9,724,017.00	-56,162.42	-0.57%
TOTAL	183,733,164.70	183,733,164.70	0.00	0.00%

**TABLEAU 9 : RECAPITULATIF DU PROJET DE BUDGET 2016 DES DEPENSES
LIEES AU OBLIGATIONS STATUTAIRES**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Président en exercice de la Conférence (0,5% du Prélèvement communautaire de l'Etat membre)	54,661.13	54,661.13	0.00	0.00%
Président en exercice de la Conférence (UC 1 200 000)	1,200,000	1,200,000	0.00	0.00%
Bureau national de la CEDEAO (4,5% du Prélèvement communautaire)	6,428,484.17	6,428,484.17	0.00	0.00%
TOTAL	7,683,145.30	7,683,145.30	0.00	0.00%

TABLEAU 10 : RECAPITULATIF DU PROJET DE BUDGET 2016 DES DEPENSES DES PROGRAMMES SPECIAUX /INTERVENTIONS DANS LES ETATS MEMBRES

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Programme urgent d'approvisionnement en électricité (Gambie, Mali, Sierra Leone)	19,159,458.31	19,159,458.31	0.00	0.00%
BIDC - Fonds de bonification des intérêts (FBI)	1,949,888.00	1,949,888.00	0.00	0.00%
TOTAL	21,109,346.31	21,109,346.31	0.00	0.00%

TABLEAU 11 : RECAPITULATIF DU PROJET DE BUDGET 2016 DES DEPENSES LIEES AUX ACTIVITES DE PAIX ET DE SECURITE

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	VARIATION	
	UC	UC	MONTANT	%
Fonds de la Paix	5,252,166.60	5,252,166.60	0.00	0.00%
ECOMIB	6,799,683.20	6,799,683.20	0.00	0.00%
TOTAL	12,051,849.80	12,051,849.80	0.00	0.00%

69. Le ratio dépenses administratives/programmes du projet de budget 2016 des Institutions de la Communauté se présente comme suit:

- Dépenses administratives - **41%**
- Dépenses de Programme - **59%**

	PROGRAMME	ADMINISTRATIVE	
COMMISSION DE LA CEDEAO	75,006,718.00	41,695,807.00	
PARLEMENT DE LA CEDEAO	894,030.00	8,674,896.00	
COUR DE JUSTICE DE LA COMMUNAUTE	310,000.00	11,669,988.70	
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE (OOAS)	18,634,476.00	4,649,828.00	
GRUPE INTER-GOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST (GIABA)	6,247,739.00	2,731,167.00	
TOTAL	101,092,963.00	69,421,686.70	170,514,649.70
%	59%	41%	

Point 6: Mémoire sur la Régularisation à titre exceptionnel de la situation administrative des cadres contractuels

70. Dans son mémoire sur la régularisation à titre exceptionnel de la situation administrative des cadres contractuels, la Commission a souligné l'intérêt que suscitent les Institutions de la CEDEAO dans la sous-région en raison des nombreux avantages qu'elles offrent, notamment les salaires très concurrentiels, les diverses allocations et l'assurance maladie, entre autres.

71. La Commission a également évoqué le gel des recrutements imposé par le Conseil des Ministres lors de sa 61^{ème} Session ordinaire de novembre 2008 à Ouagadougou, après la transformation du Secrétariat exécutif de la CEDEAO en une Commission le 1^{er} janvier 2007.

72. Par ailleurs, la Commission a noté que même si cette décision a été motivée par le souci d'évaluer l'efficacité de ladite procédure de recrutement et de corriger toute anomalie relevée, elle a néanmoins entraîné un grave déficit de ressources humaines au niveau des bureaux et départements des Institutions de la Communauté. Cette situation a rendu tout progrès significatif impossible dans la mesure où le personnel requis pour la mise en œuvre des programmes n'était pas disponible.

73. En conséquence, les Institutions de la Communauté ont dû recourir au recrutement de contractuels pour aider à la mise en œuvre des activités et programmes d'intégration régionale, ainsi qu'à la réalisation des projets prioritaires de la Commission.

74. Tout en soulignant l'incalculable contribution des cadres contractuels à la mise en œuvre des programmes et au processus global d'intégration, la Commission a déploré la précarité de leur situation qui réduit leur rendement, les démotive et les pousse vers d'autres organisations où leurs talents sont mieux reconnus et où des possibilités de carrière plus attrayantes et plus stables leur sont offertes.

75. A cet égard, la Commission de la CEDEAO a demandé au CAF de recommander au Conseil des Ministres de la CEDEAO d'accorder à la Commission de la CEDEAO une dérogation spéciale afin de lui permettre d'octroyer des postes de permanent à tous les cadres contractuels âgés de 50 ans au plus (pour ceux recrutés à l'extérieur) au moment de leur recrutement, ayant fait l'objet d'une évaluation positive dans l'exercice de leurs fonctions et dont le recrutement a été conforme au Règlement du Personnel de la CEDEAO.

76. Pour justifier sa requête, la Commission a indiqué que cette démarche présente les avantages suivants :

- Elle stimule le moral des cadres concernés et les rend plus productifs, accélérant ainsi le processus d'intégration ;
- Elle permet d'économiser du temps et d'autres ressources liées au recrutement de nouveaux employés ;
- Elle permet d'économiser des ressources financières de la Commission dans la mesure où le personnel contractuel touche un salaire plus élevé que celui du personnel permanent ;
- Elle montre que la Communauté se soucie du bien-être de son personnel.
- Elle permet de stabiliser et d'améliorer le cadre de vie et les conditions de travail de cette catégorie de personnel professionnel, et endiguer, en conséquence, l'exode de ce personnel.

77. Après de longues délibérations, le CAF, au regard des décisions relatives au gel et à la répartition géographique, a exprimé sa préoccupation par rapport au fondement juridique et à la régularité de cette proposition. Le Comité a, en conséquence, rejeté ce mémorandum.

Point 7: Mémorandum sur le projet de recommandation et la décision portant distinction honorifique et prix de la CEDEAO

78. Dans sa présentation du mémorandum sur le projet de décision relatif à l'octroi d'une distinction honorifique et d'un prix de la CEDEAO, la Commission a rappelé la Décision/A/DEC.2/7/92 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 29 juillet 1992 portant approbation de la Résolution C/RES2/11/91 relative à l'approbation des Règles et Règlements du Prix d'Excellence de la CEDEAO visant à reconnaître les réalisations dans les secteurs de l'éducation, de la culture, de la science et autres.

79. L'objectif de ce prix est de récompenser les individus ou chercheurs qui ont contribué, dans une large mesure, au développement du processus d'intégration tel qu'il est énoncé dans le Traité Révisé. Ce prix vise par ailleurs à renforcer les investissements financiers et le capital humain dans la région CEDEAO.

80. La Commission a, en outre, informé le CAF que même si des distinctions honorifiques ont, par le passé, été octroyées par la CEDEAO, il n'existe pas de base légale définissant les critères objectifs pour les décerner.

81. A cet égard, elle a soumis le projet de Décision qui comporte 7 chapitres et 17 articles et a invité le CAF à l'entériner puis à le soumettre à l'adoption du Conseil qui le transmettra à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour adoption.

82. A l'issue des délibérations, le CAF a demandé à la Commission de fournir des détails sur les implications financières de ce projet qu'elle devra lui soumettre à sa prochaine session.

Point 8: Mémoire sur le Projet de Recommandation et de Décision relatif à l'octroi du statut d'Observateur à un pays tiers

83. La Commission a présenté un mémoire sur l'octroi du statut d'observateur à un pays tiers à la Communauté économique régionale. Dans sa présentation, la Commission a évoqué les exemples des Nations Unies et de l'Union africaine qui ont octroyé le statut d'observateur à des pays tiers.

84. Pour expliquer la nécessité de l'octroi de ce statut d'observateur auprès de la CEDEAO, la Commission a évoqué la recrudescence des attaques par des groupes armés au Mali, au Niger et au Nigeria, une situation qui démontre qu'un pays ne peut, tout seul, faire face à la question de la sécurité régionale en restant isolé des autres.

85. Selon la Commission, plusieurs opérations militaires sur la sécurité ont été menées conjointement avec des pays non membres de la CEDEAO, notamment le Tchad, le Cameroun et l'Algérie pour freiner la progression de ces attaques et dans certains cas, elles ont permis de trouver des solutions politiques.

86. Par ailleurs, l'octroi du statut d'observateur à des pays tiers permet de renforcer le principe de la coopération transfrontalière et les relations de bon voisinage entre les municipalités territoriales de part et d'autre des frontières.

87. Dans sa conclusion, la Commission a demandé au CAF de soumettre la proposition d'octroi du statut d'observateur à un pays tiers, au Conseil des Ministres pour approbation et transmission à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour adoption.

88. A l'issue des délibérations, le CAF a demandé à la Commission de poursuivre l'examen de cette question par le biais d'un Comité conjoint des Institutions spécialisées compétentes. Elle devra ensuite la soumettre au Comité ministériel sectoriel compétent pour examen approfondi et recommandation au Conseil des Ministres.

Point 9: Mémoire sur la demande de décaissement des Fonds de contrepartie de la CEDEAO pour la mise en œuvre des activités initiales du projet de Programme stratégique sur la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest

89. La Commission a présenté un mémoire sur le décaissement des fonds de contrepartie de la CEDEAO pour la mise en œuvre des activités initiales du projet de programme stratégique sur la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique en Afrique de l'ouest. Dans ce mémoire, la Commission a rappelé l'accord de financement, d'un montant total 8 169 000\$ US, signé le 9 avril 2013 à Abuja, entre la Commission de la CEDEAO et l'Agence suédoise de Développement international (SIDA), pour une période de quatre ans (2013-2017).

90. La Commission a informé le CAF que l'agence SIDA s'est engagée à lui accorder, sur ce montant total, une somme de 6 671 602 \$US. Et le solde de 1 497 398 \$US devait être couvert par la Commission ainsi qu'il suit : 410 000 \$US en nature et 1 080 398\$US en espèces.

91. Dans sa conclusion, la Commission a demandé au CAF d'entériner et de soumettre à l'approbation du Conseil des Ministres, les fonds de contrepartie de la CEDEAO pour permettre leur décaissement et assurer l'établissement de rapports adéquats devant garantir la continuité du décaissement de la portion suédoise du financement. Les fonds de contrepartie annuels de 360.000,00 dollars US au titre de l'exercice 2016 ont été inclus dans le budget de la Direction de l'Environnement.

92. A l'issue des délibérations, le CAF a approuvé en principe le mémoire qui sera soumis au Conseil des Ministres pour adoption pour la période 2016 – 2018. La provision budgétaire pour l'exercice 2016 sera financée par les économies réalisées à partir d'autres coupes budgétaires.

Point 10: Mémoire sur l'Organisation des réunions de la CEDEAO dans les Etats membres

93. La Commission a présenté, pour information, un Protocole d'accord entre la Commission et les Etats membres, portant sur l'organisation des réunions de la CEDEAO dans les Etats membres. Ce Protocole d'accord définit l'aide financière à accorder aux Etats membres ainsi que les responsabilités spécifiques et générales qui incombent à chacune des parties. Les détails de ce Protocole figurent dans l'annexe jointe au présent rapport.

94. Après délibération, le CAF a pris note du mémoire.

Point 11: Mémorandum sur le programme de création de la Radio/Télévision de la CEDEAO

95. La Commission a fait au CAF le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de création de la Station Radio/Télévision. Dans sa présentation, la Commission a indiqué qu'après l'adoption de la Politique Régionale sur l'Information et la Communication (Décision A/DEC.7/12/00), la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de sa 24^{ième} Session ordinaire tenue les 15 et 16 décembre 2000 à Bamako, a adopté la création d'un Réseau Radio/Télévision.

96. Elle a rappelé que pour permettre la mise en œuvre de cette décision, la 71^{ième} Session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO, des 16 et 17 décembre 2013, a exhorté la Commission à accélérer le processus de création du Réseau Radio/Télévision de la CEDEAO.

97. La Commission a indiqué qu'une étude préliminaire a été soumise à l'examen de la 1^{ère} réunion des Etats membres sur la création du Réseau Radio/Télévision de la CEDEAO, tenue les 28 et 29 octobre 2015 à Abuja.

98. Etaient présents à cette réunion, les présidents des Autorités de régulation du secteur audio-visuel des Etats membres, des Experts des Ministères de la Communication et des Institutions de la CEDEAO. Les recommandations suivantes ont été faites par cette réunion :

- Création d'un comité directeur par la Commission de la CEDEAO ;
- Réalisation d'une étude de faisabilité basée sur l'étude préliminaire ;
- Participation du secteur privé, notamment, dans le secteur de l'audio-visuel conformément aux directives des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la mise en œuvre de la Radio/Télévision de la CEDEAO.

99. La Commission a invité le CAF à recommander à l'approbation du Conseil des Ministres, une provision budgétaire de 787 420 UC pour une période de deux ans, afin de mettre en œuvre les activités de la Commission telles qu'elles sont définies dans la feuille de route qui a été élaborée à cet effet. La dotation budgétaire pour l'exercice 2016 est estimée à **642.538 UC**.

100. La Commission a demandé au CAF de soumettre les recommandations suivantes à l'approbation du Conseil des ministres :-

- Tableau récapitulatif de l'état de la mise en œuvre de la future Station Radio/Télévision de la CEDEAO ;

- Rapport de la première réunion des Etats membres sur le projet de la Chaîne Radio/Télévision de la CEDEAO, tenue les 28 et 29 octobre 2015 ;
- Feuille de route pour la mise en œuvre de la proposition de création de la Station Radio/Télévision ;
- Projet de Budget 2016 pour le projet de création de la Station Radio/Télévision de la CEDEAO.

101. Après délibérations, le CAF a pris acte de la feuille de route et invité la Commission à prendre les dispositions nécessaires pour mobiliser un financement auprès des partenaires privés de la région.

Point 12: Mémorandum sur un budget spécial pour les élections prévues en 2016 au Niger, au Bénin, au Cabo Verde, en Gambie et au Ghana

102. La Commission a présenté le mémorandum sur un budget spécial dédié à l'Assistance électorale aux Etats membres qui organiseront des Elections présidentielles et générales en 2016, notamment le Niger, le Bénin, le Cabo Verde, la Gambie et le Ghana. Dans sa présentation, la Commission a mentionné les dispositions de l'Article 12 du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance ; l'Article 53 (c) du Cadre de Prévention des conflits de la CEDEAO, ainsi que la Décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement portant sur le déploiement des missions préélectorales et sur l'appui apporté aux Etats qui organisent des élections.

103. A cet égard, elle a mis en lumière les activités spécifiques prévues dans le cadre du suivi et de l'assistance électorale et couvrant tous les aspects du processus électoral, notamment :

- Les missions d'informations pré-électorales ;
- L'Observation sur le long terme/Centre de crise ;
- Les Missions d'observation des élections ;
- Le Soutien financier aux Etats membres.

104. En conséquence, la Commission a demandé au Comité de l'Administration et des Finances de soumettre au Conseil des Ministres pour approbation, un montant de 7.247.317\$ US pour soutenir les prochaines élections dans la région.

105. Après délibérations, le CAF a convenu de recommander au Conseil d'approuver le montant de USD 2 300 000 (UC 1 500 000) pour apporter un appui spécial aux Etats membres qui organisent des élections en 2016.

Point 13: Projet de règlement portant création d'un Mécanisme national de réponse et d'alerte précoce

106. Dans sa présentation sur le mémorandum relatif à la mise en œuvre du Mécanisme national de réponse et d'alerte précoce (NEWRM), la Commission a rappelé que ce Mécanisme a été adopté lors de la 45^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue le 14 juillet 2014 (Article 51) à Accra. Ce Mécanisme a pour objectif de renforcer la capacité des Etats membres de la CEDEAO à s'engager dans la prévention, la gestion et la résolution dans les conflits locaux et nationaux de faible intensité.

107. La Commission a également évoqué les conflits internes enregistrés au cours de ces deux dernières décennies et demi dans la région de la CEDEAO, ainsi qu'une multitude de nouveaux défis liés au fondamentalisme religieux, au terrorisme, au trafic illicite d'êtres humains, d'armes et de drogues, à l'insécurité maritime, notamment la piraterie, auxquels cette région se trouve actuellement confrontée.

108. Par ailleurs, la Commission a rappelé que le Traité de la CEDEAO a été révisé en juillet 1993 dans le but d'y incorporer l'Article 58 qui exhortait à l'institutionnalisation et au renforcement des mécanismes de prévention et de résolution des conflits intra et inter Etats. Ce Traité a prévu spécialement la création d'un Centre d'Observation et de Suivi de la CEDEAO (OMC) devant donner l'alerte précoce sur les crises éventuelles, notamment les conflits et les violations des droits de l'homme dans la région.

109. La Commission a indiqué que la création des Centres nationaux de réponse et le recrutement d'Agents de liaison d'ECOWARN n'auront pas d'implications financières immédiates pour les Etats membres et la Commission de la CEDEAO, dans la mesure où le Gouvernement américain avait approuvé le financement de la totalité de ce projet au cours des 4 années et demie à venir. Après cette période, les Etats membres supporteront le financement des Centres nationaux et la Commission de la CEDEAO financera le coût de l'Agent de liaison ECOWARN de catégorie P4. La phase pilote couvrira le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Libéria et le Mali.

110. A cet égard, la Commission a demandé au CAF d'approuver l'adoption d'un Règlement sur le déploiement du Mécanisme de réponse et d'alerte précoce.

111. A l'issue des délibérations et après les demandes d'explications qui ont suivi, le CAF a entériné ce mémorandum en vue de son adoption par le Conseil des Ministres, sous réserve de l'examen des règlements pertinents par la Direction des Affaires juridiques de la Commission. Le CAF a également demandé à la Commission de

fournir régulièrement des mises à jour ainsi qu'un examen à mi-parcours de la création du Mécanisme national de réponse et d'alerte précoce.

POINTS POUR INFORMATION

Point 14 : Rapport Intérimaire 2015 du Contrôleur Financier

112. Le Rapport du Contrôleur Financier a été présenté au Comité de l'Administration et des Finances pour information. Ce rapport porte sur la situation budgétaire, financière et administrative des institutions de la Communauté pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015. Il ressort de ce rapport que la 74^e session du Conseil des ministres a approuvé un budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 236 millions d'UC (\$ 333) pour l'exécution de l'agenda d'intégration 2015 de la Communauté. Ces ressources devraient, pour l'essentiel, être mobilisées à partir des mécanismes du Prélèvement Communautaire, d'autres sources secondaires comme les arriérés de contribution dus par les Etats membres, les subventions et l'aide des donateurs.

113. Le CAF a été informé que dix (10) mois après le début de cette année, les recettes totales réalisées se sont élevées à seulement 88 millions d'UC, soit un taux de mobilisation de 37%. Sur un montant total de 20,4 millions d'UC dus au titre des arriérés, seuls 1,95 millions d'UC ont pu être recouverts. Il convient de rappeler que le Conseil a fixé le dernier délai pour le règlement total des arriérés dus par les Etats membres, au mois de décembre 2015. Dans l'ensemble, avec un taux de mobilisation de 37% pour la période en revue, la Communauté n'a pu exécuter que 34% du budget des dépenses.

114. Le Contrôleur Financier a indiqué que la Communauté a un effectif total de 1117 agents, dont 27 fonctionnaires statutaires, 51 Directeurs, 447 internationaux et 592 locaux. Les femmes représentent 28% du personnel. La Communauté dispose de 5 institutions, 6 agences, 4 bureaux de liaison, 5 centres, 9 représentations spéciales et 4 bureaux de zone.

115. Il a, en outre, indiqué que conformément à l'engagement qu'il a pris devant le Conseil lors de la formulation du Budget 2015, le Bureau du Contrôleur Financier couvre à présent toutes les institutions, les agences et bureaux. Le déploiement de la fonction de supervision du Contrôle Financier dans tous les démembrements de la Communauté a permis d'économiser des ressources importantes et d'harmoniser le processus de passation de marchés.

116. Le Contrôleur Financier a formulé les recommandations suivantes :

- a) Il existe actuellement quatre (4) Bureaux de zone, basés au Bénin, au Burkina Faso, au Liberia et en Gambie. A l'exception des Bureaux du Bénin et de la Gambie, les activités de ceux du Burkina-Faso et du Liberia semblent être occultées par celles des représentations spéciales ouvertes dans ces deux pays. À cet égard et dans le souci de réaliser des économies, nous recommandons la fermeture des bureaux du Burkina Faso et du Libéria d'ici fin mars 2016. Les membres du personnel de ces bureaux pourront être redéployés, le cas échéant.
- b) En raison principalement des difficultés que les États membres rencontrent pour convertir les produits de leurs prélèvements communautaire respectifs en monnaies convertibles et dans le souci d'alléger la charge qui pèse sur leurs économies déjà fragiles, nous recommandons que 50% des per diem soient payés dans la monnaie de l'État membre qui accueille une réunion de la CEDEAO. Cette mesure peut prendre effet à partir du 1^{er} mars 2016.
- c) Afin de garantir une bonne gouvernance d'entreprise, nous avons jugé opportun de recommander qu'à l'avenir, la durée du mandat des Représentants spéciaux du Président de la Commission/Chefs de bureau de liaison soit fixée à deux (2) ans renouvelable une seule fois. En revanche, pour ceux qui sont déjà en fonction, les modalités suivantes sont applicables:
 - i. Lorsque le Représentant spécial/Chef de bureau liaison a assuré ses fonctions pendant une période cumulée de plus de quatre (4) ans, la fin de son mandat correspond à la date d'expiration du mandat en cours.
 - ii. Lorsque le Représentant spécial/Chef de bureau liaison a assuré ses fonctions pendant une période cumulée inférieure à quatre (4) ans, la fin de son mandat correspond au temps restant pour compléter ses quatre (4) ans.

117. Le CAF a salué la qualité du rapport. Au cours des échanges, les questions d'informations ont porté sur la proposition de limitation des mandats des Représentants Spéciaux et des Chefs des Bureaux de liaison ; le faible taux d'exécution des fonds extérieurs, le financement de la célébration du 40^{ème} anniversaire dans les Etats membres, la recommandation relative à la fermeture des bureaux de zone et d'alerte précoce au Burkina et au Libéria, le contrôle de la gestion de la trésorerie.

118. A l'issue des échanges, la CAF a pris acte du rapport tout en sollicitant du Contrôleur Financier la prise en compte de ses observations dans le document qui sera soumis à l'examen du Conseil des Ministres.

119. Le Comité a, en outre, réitéré la recommandation faite à sa 12^e session en novembre 2012 et relative à la nécessité pour le Contrôleur Financier de veiller à ce que son rapport tienne compte des réactions des institutions de la Communauté avant sa présentation aux organes de décision.

Point 15: Document de Projet de création de l'Institut monétaire de la CEDEAO

120. Dans sa présentation sur la création d'un Institut monétaire de la CEDEAO, la Commission a rappelé le Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu le 25 octobre 2013 à Dakar et la 44^{ème} Session ordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue le 24 mars 2014 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, sur la création d'un Institut monétaire de la CEDEAO (IMC) d'ici à janvier 2018.

121. La Commission a informé le CAF que l'IMC est supposé être une organisation provisoire devant entreprendre les activités préparatoires en vue de la création, en juin 2019, d'une banque centrale de la CEDEAO dont les activités devraient démarrer en janvier 2020.

122. Par ailleurs, elle a indiqué que la proposition de budget des dépenses pour les opérations de l'IMC au titre des exercices 2018 et 2019 est estimée à 19,1 millions de dollars US, dont 10,2 millions de dollars en 2018 et 8,9 millions en 2019. Ce budget biennuel devra couvrir les dépenses de fonctionnement à hauteur de 18,3 millions de dollars et les dépenses d'équipement à hauteur de 0,8 million de dollars, soit respectivement 96,0% et 4,0% du budget prévu. La mise en œuvre du programme de travail, des projets d'immobilisations et de l'administration de l'IMC, sera financée par le Prélèvement communautaire de la CEDEAO (80%) et les Banques centrales (20%). La contribution des banques centrales sera répartie entre elles sur la base de la formule de partage approuvée de la CEDEAO en vigueur avant l'instauration du Régime de Prélèvement communautaire.

123. Pour conclure, la Commission a déclaré que le document de projet était destiné au CAF pour information, compte tenu des implications administratives et financières à moyen terme qu'implique la création de l'IMC pour la Communauté. Les décisions finales sur le document de projet de l'IMC seront prises par le Comité présidentiel du programme de coopération monétaire de la CEDEAO, qui a été élargi aux Présidents de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Niger et du Nigeria, lors du Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement, du 19 mai 2015.

124. A l'issue de la présentation, le CAF a pris note du document du Projet.

Point 16: Rapport sur l'état d'avancement du Projet ECOLink

125. La Commission a présenté au CAF, un rapport sur l'état d'avancement du Projet ECOLink. Ce rapport rappelle que la Commission a obtenu en 2011 l'accord pour entreprendre un programme de transformation institutionnelle comportant la mise en œuvre d'un Progiciel de Gestion Intégrée (EIS) dans les Institutions, Agences et Bureaux de la Communauté.

126. La feuille de route initiale de ce Projet avait prévu son achèvement pour le 31 décembre 2014. Cependant, en raison de défis sécuritaires, de la crise mortifère de la fièvre à virus Ebola et des restrictions des déplacements dans la sous-région, la CEDEAO a accepté, à titre exceptionnel, de répartir l'exécution de cette tâche en deux (2) Phases.

127. La Première étape du Projet s'est achevée avec la mise en œuvre du Système à la Commission le 23 février 2015, puis du 9 mars au 22 mai 2015 à la Cour de justice de la CEDEAO, au Parlement de la CEDEAO, à l'OOAS, au CDJSC, au CREC, au GIABA, au CDGC, à l'ECREEE et à l'ERERA.

128. Toutefois, à l'issue d'un contrôle interne et d'une vérification de l'assurance qualité financée par l'UE, un certain nombre de questions pertinentes ont été soulevées, donnant lieu à la suspension temporaire de la Phase 2 et ce, jusqu'à la résolution satisfaisante de tous les problèmes identifiés.

129. Le rapport a mis en exergue certains défis liés à la mise en œuvre, notamment la connectivité, l'instabilité de la fourniture de l'énergie électrique et son impact sur les serveurs. Ce rapport a également noté que le Comité directeur du projet qui se réunit régulièrement, a débattu de ces questions et fait des recommandations sur la mise en œuvre.

130. Après délibérations, le CAF a pris note du rapport.

Point 17: Divers

131. Le Comité a chargé la Délégation togolaise d'élaborer un format pour la présentation des budgets, qui sera envoyé dans un délai de quinze (15) jours aux Etats membres pour commentaires. En ce qui concerne le format de présentation des memoranda, la délégation guinéenne s'est portée volontaire pour l'élaborer et le soumettre au Comité pour examen.

Point 18: Adoption du Rapport

132. Le présent rapport a été adopté après amendement.

Point 19: Motion de remerciements

133. La motion de remerciements est jointe en annexe au présent rapport.

Point 20: Cérémonie de clôture

134. Dans son mot de clôture, le Président de la réunion, Mr. Antoine Diouf a exprimé sa profonde gratitude aux délégués pour leurs contributions et aux Institutions de la Communauté pour la présentation méticuleuse et concise des documents examinés lors des débats. Ensuite, il a déclaré close la dix-huitième Réunion du Conseil de l'Administration et des Finances, et a souhaité aux participants un bon retour à leurs destinations respectives.

FAIT A ABUJA, LE 28 NOVEMBRE 2015

M. JEAN ANTOINE DIOUF

**POUR LE COMITE
LE PRESIDENT**



Dix-huitième Réunion ordinaire du Comité de l'Administration et des Finances

Abuja, 23 au 28 novembre 2015

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les membres du Comité de l'Administration et des Finances réunis du 23 au 28 novembre 2015 à Abuja, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple nigérian pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé et qui a permis le bon déroulement et le succès de leurs travaux.

FAIT A ABUJA, LE 28 NOVEMBRE 2015

LE COMITE